

L'utilisation de l'allocation pour personnes âgées (APA) par les seniors wallons

L'aide aux personnes âgées (APA), de compétence Régionale, est une allocation visant à soutenir les seniors en situation de perte significative d'autonomie et percevant des revenus très faibles.

D'après les informations du Député Régional Nicolas MARTIN, il semblerait que les bénéficiaires de cette allocation seraient plus nombreux en Flandre qu'en Wallonie. Ainsi, sur les 8% des Belges de plus de 65 ans qui bénéficiaient de cette aide en **2013**, 68 % étaient domiciliés en Flandre, 4,5 % à Bruxelles et 26 % en Wallonie.

La Ministre Tillieux, alors Ministre de l'Action sociale, avait invoqué un déficit d'informations de la part des autorités publiques pour expliquer ces disparités.

Le député MARTIN de s'adresser alors au Ministre PREVOT pour lui demander qu'elle est la répartition actuelle de l'APA en termes de bénéficiaires entre les différentes Régions du Pays et de l'interroger sur les mesures envisagées pour combler le déficit d'information constaté.

Monsieur le Ministre PREVOT, dans sa réponse, a rappelé que le SPF Sécurité sociale continuera à traiter les demandes et les dossiers pour le compte des Régions jusqu'à la fin de la période de transition, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2015 en vertu du protocole de collaboration signé par l'ensemble des entités fédérées.

Ce même SPF Sécurité sociale a communiqué au Ministre des données qui datent de février **2015** et qui indiquent la répartition des bénéficiaires de l'allocation pour personnes âgées (APA) suivante :

- Région flamande : 64 %
- Région wallonne : 24.8 %
- Région de Bruxelles Capitale : 4.9 %
- Communauté Germanophone : 0.9 %

Cependant, en comparant la répartition des bénéficiaires de **l'ensemble des allocations** – voir les chiffres repris par la question parlementaire- on constate que la répartition entre les bénéficiaires est quasi identique à la répartition de la population totale dans les régions.

Les disparités entre les bénéficiaires des différentes allocations s'expliquent donc, selon le SPF Sécurité Sociale, par la structure de la population et le vieillissement plus marqué de la population en Flandre.

En ce qui concerne l'Allocation pour personnes âgées (APA), le Ministre rappelle qu'il compte profiter du transfert de compétences pour réfléchir à un dispositif plus global de couverture autonomie au bénéfice de toutes les personnes en situation de perte d'autonomie.

Lien vers la question parlementaire sur le site du parlement wallon :

http://www.parlement-wallon.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=59631

